

Formulaire de référencement des ateliers

Votre juridiction, service ou établissement : CPMN Chambre professionnelle de la Médiation et de la Négociation

Date et heure de votre atelier : 26 novembre 2021 à 12h

Lieu de votre atelier : VISIO-CONFERENCE ZOOM

Thématique(s) de l'atelier : DROIT A LA MEDIATION

- Justice pénale
- Justice civile
- Justice de protection
- Justice pénitentiaire et de réinsertion
- Justice économique et sociale
- Évolution des missions et des statuts
- Pilotage des organisations
- Autre :

Description succincte de votre atelier :

L'objectif de cet atelier consiste à clarifier l'apport de la médiation.

Il apparaît qu'il existe un rapport fondamental dans la mise en œuvre de la médiation. Lorsque celle-ci permet aux personnes d'élaborer une solution pérenne, elles en viennent à mettre un terme à un différend et à s'épargner de se soumettre à la décision d'un tiers.

Le sens de cette conception de la résolution des différends a incité le législateur à produire des textes pour le droit de la médiation. Dans le même ordre d'idée, il existe le droit de la construction, le droit de la consommation, etc...

Cependant, s'agissant d'un recours touchant à l'exercice d'une liberté fondamentale, celle de la décision, de la réflexion et de l'expression, le droit de la médiation ne peut aller sans le droit à la médiation.

Les participants recherchent l'intérêt de donner à l'exercice de ce nouveau droit toute son amplitude et sa primauté.

Une fois complété, envoyez ce formulaire à l'adresse etats.generaux@justice.gouv.fr
